

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Formation du bureau de vote

Pour la consultation du 8 février, le conseil a arrêté la composition du bureau de vote comme suit: président M. Daniel Schaer conseiller municipal, membres MM Serkan Celik, Cyril Buchilly, Jean-François Carnal, Serge Droz, Pen Chhay et Mme Natacha Cuenin, suppléants Mmes Janet Falconer Gigon, Dana Antonioli, Joane Béguelin, ainsi que MM. Marc Bangerter et Hossein Duroux.

Vice présidence de l'assemblée

M. Roland Aeberhard, seule candidature déposée pour le poste devenu vacant, a été déclaré élu tacitement, par le conseil municipal, en tant que vice-président de l'assemblée municipale. M. Aeberhard est élu pour le solde de la période administrative en cours qui s'achèvera le 31 décembre 2010.

Vice-maire

M. Daniel Buchser, conseiller municipal responsable des finances, assumera la vice-mairie, durant les années 2009 et 2010.

Protection civile

M. Jones Charpié, maire de Saicourt a été nommé commissaire à la protection civile. Il remplace le représentant du Petit Val.

En outre, au terme du temps d'essai, le conseil a confirmé l'engagement de MM. Erwin Weber et M. Gérard Sauvain en tant que commandant respectivement suppléant du commandant. Actuellement, les travaux de planification pour la reconstitution des cadres sont en travail.

Marche des écoles

Le conseil a pris connaissance du rapport dressé par M. Grosvernier, président de l'autorité scolaire qui a résumé à l'intention de l'exécutif les différents domaines dans lesquels la commission d'école s'est particulièrement investie. Les autorités scolaires ont mis sur pied un groupe de travail destiné à gérer les situations d'enfants en difficulté au sein des écoles. Les relations de confiance avec le corps enseignant et les autorités communales ont permis un travail constructif tout au long de l'année. M. Henri Kneuss y a joué un rôle de liaison important entre les différentes instances municipales.

En 2009, la commission s'attellera à la révision du règlement scolaire afin de l'aligner sur la législation cantonale.

L'enquête effectuée auprès des parents au sujet de l'introduction de l'école à journée continue a permis à 31 familles de marquer leur intérêt. Notre commune devra créer les structures adéquates dès l'année scolaire 2010/11.

Le service d'écoute et de prévention dénommé le Coin bleu, a obtenu l'autorisation requise pour l'année 2009. Cette autorisation a été délivrée par la direction de la santé publique.

Le conseil remercie la commission de son important engagement en faveur de nos écoles. Enfin, le conseil a nommé M. Atdhetar Labenishti commissaire aux écoles. M. Labenishti succède à M. Drougard.

Plan de zones

L'office des affaires communales a approuvé la modification du plan de zones adoptée par l'assemblée municipale le 9 juin dernier. Ainsi, le changement partiel d'affectation de la zone H2 à la zone A (activité économique III) a été mis en vigueur. Cela va permettre à l'entreprise Pierval SA d'agrandir ses ateliers au sud de l'usine existante.

Organisation d'ACI09

La manifestation aura lieu du 30 avril au 3 mai 2009. Son lancement a débuté dans les temps. L'organisation et la gestion de ce comptoir régional seront à nouveau assurées par le syndicat du service de l'emploi.

Plan général d'évacuation des eaux

L'office de la protection des eaux a approuvé le plan général d'évacuation des eaux de notre village. Ce document est à jour et permet une gestion claire de la tâche. Quelques détails doivent encore être affinés au niveau du concept de mise à jour de l'outil.

Cadastre souterrain

La municipalité disposera de données supplémentaires au cadastre souterrain. Ainsi, y seront intégrées: le réseau de distribution électrique de la société BKW FMB énergie SA, le réseau du chauffage à distance, ainsi que le détail du plan général d'évacuation des eaux PGEE. Lorsque ces informations auront été intégrées, notre commune disposera d'un outil de gestion particulièrement performant de son sous-sol.

Les propriétaires fonciers qui effectuent des travaux d'entretien sur les canalisations d'évacuation des eaux, sont invités à les signaler au chef cantonnier. Leur tracé et le type des conduites des biens-fonds privés seront reportés au cadastre communal et cela sans frais pour les propriétaires.

Organisation de l'assainissement

Après consultation des communes affiliées au syndicat d'épuration du SETE, il a été proposé au comité du syndicat de revoir le rôle de ce dernier dans la mise en œuvre des mesures d'assainissement. Des synergies peuvent être développées et, sans entraîner des dépenses importantes, il serait possible de remédier aux défaillances constatées lors de l'élaboration des PGEE.

Le conseil municipal est persuadé de l'inutilité de l'étude engagée pour la constitution d'un super syndicat de l'épuration des eaux pour le Jura bernois. Il a clairement décliné la

demande de financement. Il estime que la démarche entreprise auprès du SETE permettra de surmonter les obstacles à l'optimisation des infrastructures communales.

Jubilaires

Cette année, la municipalité a été particulièrement fière de pouvoir fêter trois employés qui totalisent à eux trois nonante ans de services. C'est ainsi que M. Mario Perrin a passé le cap des 35 ans le 1^{er} juillet, M. Bernard Fueg des 20 ans le 1^{er} août et M. Pierre-Alain Némitz des 35 ans le 1^{er} septembre. En outre, M. Edouard Gasser a pris sa retraite le 30 juin dernier.

Chef cantonnier

M. Joseph Philipona a été engagé le 1^{er} avril en tant que fontainier. Au terme de la période d'essai, vu les excellentes prestations et les grandes compétences dont il a fait preuve, le conseil l'a nommé chef cantonnier avec effet au 1^{er} novembre. Nous souhaitons d'ores et déjà plein succès à M. Philipona dans l'exercice de ses nouvelles responsabilités.

Procédure référendaire au niveau cantonal

Pour réduire ses coûts, l'Etat a modifié la pratique référendaire. Les textes de lois soumis à référendum ne seront plus déposés dans les administrations communales. Les ayants droit pourront les consulter sur le site internet de la chancellerie d'Etat. Si un citoyen ne disposait pas de ce moyen d'information, il serait en droit de demander une copie des textes législatifs au secrétariat municipal.

Vente des vignettes pour les déchets

Mme Rose-Marie Gyger, dépositaire des vignettes pour les déchets, y a renoncé pour fin 2008. Mme Jordi, qui exploite de magasin de fleurs reprendra ce service dès le 12 janvier prochain. Le conseil remercie vivement Mme Gyger des services rendus durant toutes ces années.

Publibus

A la demande des usagers, le conseil municipal a sollicité l'institution d'un arrêt supplémentaire du Publibus au home La Colline.

Péréquation financière

Le fonds de péréquation financière a versé à notre commune, pour l'année 2008, sur la base de la capacité fiscale moyenne calculée sur 2005 à 2007, la somme de Fr. 395'934.-.

Plantations en bordure des routes

Une première campagne d'information et d'injonction auprès des propriétaires des plantations empiétant sur la voie publique a connu un réel succès. Le conseil municipal remercie tous les propriétaires qui ont obtempéré et ont ramené leurs arbres, buissons et haies dans les limites de leurs immeubles.

Courant janvier, une deuxième démarche sera entreprise de manière plus autoritaire auprès de ceux qui ont ignoré la première requête. Le conseil en appelle encore une fois à l'esprit civique de chacun pour que les routes, trottoirs, ainsi que les candélabres qui sont masqués par des plantations retrouvent l'espace nécessaire pour garantir la sécurité des usagers.

Réfection de la Vie des Crêts

Le conseil a pris connaissance du projet du bureau d'ingénieurs SD Ingénierie de Bienne. L'étude en cours porte sur la reconstruction de la route et de toutes les infrastructures souterraines, depuis la route cantonale, à hauteur du Lion d'Or, jusqu'au pont qui enjambrera l'autoroute N16 au sud de la salle des fêtes. La demande de crédit pour la réalisation des ouvrages sera soumise au verdict des citoyens, à l'occasion d'une consultation populaire par les urnes en 2009.

Minigolf

L'an prochain, un changement interviendra au niveau de l'exploitation du minigolf. L'installation devrait être ouverte au public un peu plus tôt au printemps. Elle ne devrait fermer qu'au terme des vacances scolaires d'automne, ceci naturellement en fonction des conditions climatiques.

D'autre part, Mme Marlyse Leuenberger, qui participait à la gestion de cet équipement communal depuis 19 ans, a mis un terme à son engagement à la fin de la saison 2008. Le conseil lui exprime sa gratitude pour les services rendus.

Théâtre de l'Atelier

Le conseil a répondu favorablement à la sollicitation de l'association des Tréteaux d'Orval. Cette dernière organisera à nouveau une saison culturelle dans ses nouveaux locaux de la Rue du Moulin dès l'automne 2009. La commune versera une subvention de Fr. 3'000.-

Politique en faveur de la jeunesse

La municipalité participera à la diffusion d'un dépliant mis au point par un groupe de travail intercommunal. Ce fascicule est destiné aux parents, aux enfants et aux adolescents. Il rappelle de manière très complète les règles de civilités, les droits et devoirs tant des jeunes que des parents. Il se distribués à tous ménages et dans les écoles.

Constructions

Les autorisations et permis de construire suivants ont été délivrés à :

- M. Diego Polato, pour l'agrandissement du salon de beauté dans l'immeuble existant, au no 15 de la Vie des Crêts, parcelle 1473, en zone village ancien ;

- l'Association du Théâtre de l'Atelier pour la transformation en salle de spectacle de l'ancienne usine sise au no 27 Rue du Moulin, parcelle 220, en zone AI ;
- Mme Marie-Madeleine Kocher Tièche, pour la transformation intérieure de l'habitation no 12 Vie des Crêts, parcelle 111, en zone village ancien ;
- la paroisse réformée de Reconvilier, pour l'aménagement d'un avant-toit, au no 11 de Bel-Air (bâtiment de la cure), parcelle 859 en zone utilité publique ;
- Mme Catherine Schaer, pour l'installation d'une pompe à chaleur air/eau extérieure, au no 8 les Molez, parcelle 1306, en zone H2 ;
- Mme Charis Machuta Crivelli, pour l'installation d'une pompe à chaleur air/eau extérieure, au no 2 de la Rue du Bruye, parcelle 1644, zone HA2 ;
- M. Michel Kneuss, pour l'installation d'une même pompe, au no 2 Les Oeuchettes, parcelle 1270, en zone H2 :

Autorisation d'exploiter dans l'hôtellerie

Le préfet a délivré les autorisations d'exploiter à Mme Nicole Fehlmann qui a repris l'exploitation du restaurant de la Paille d'Or et à M. Francisco Garcia Gil qui a repris la pizzeria de l'Etoile.

Ouverture d'un cabinet dentaire

Le conseil a pris acte de l'ouverture, dans le courant du mois de janvier, du cabinet de médecine dentaire de Mme Olga Jean-Petit-Matile. Cette dernière met actuellement la dernière main à l'achèvement de l'équipement de ses locaux dans le bâtiment no 29 de la Grand-Rue. Le conseil souhaite d'ores et déjà plein succès à Mme Jean-Petit-Matile.

Route cantonale

Le service des ponts et chaussées a prévu de remplacer le tapis d'usure de la route cantonale à l'entrée ouest de la localité, soit depuis le viaduc sur la voie CFF et jusqu'à la hauteur de la l'usine de Swissmetal. La municipalité en profitera pour poser sous la chaussée un tronçon du collecteur.